

Nouvelles

Jacques Saint-Pierre

Numéro 113, printemps 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68956ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Saint-Pierre, J. (2013). Nouvelles. *Cap-aux-Diamants*, (113), 64–65.

Le Café Québecor du Musée

C'est le nom que portera le futur café du Musée national des beaux-arts du Québec situé dans le nouveau pavillon Pierre-Lassonde qui verra le jour en 2015. L'annonce en a été faite le 13 décembre dernier. La contribution exceptionnelle de 1,5 million de dollars de l'entreprise Québecor à la campagne de financement de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec vient s'ajouter à d'autres engagements du milieu des affaires qui représentent plus de 70 % de l'objectif fixé de 32,6 millions de dollars. « L'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec est un projet visionnaire et porteur pour l'ensemble des Québécois, et nous sommes par-

ticulièrement fiers d'y être associés », a déclaré M. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor. Le président de la Fondation et commissaire du projet d'agrandissement du Musée, M. John R. Porter, et le président du conseil d'administration du MNBAQ et coprésident de la campagne de financement, M. Pierre Lassonde, ont souligné l'engagement de Québecor dans la promotion de la culture.

M^{me} Line Ouellet, directrice générale du Musée, a salué quant à elle cet important geste philanthropique en ces termes : « Je me réjouis à l'idée de savoir que le Café Québecor du Musée deviendra un lieu incontournable pour la jeunesse, un



haut lieu des amateurs de culture ainsi qu'un élément moteur du futur quartier des beaux-arts. »



Paul-André Linteau, lauréat du prix Léon-Gérin

Le ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, ont dévoilé le 29 octobre dernier les noms des treize gagnants des Prix du Québec 2012.

Le prix Léon-Gérin – sciences humaines et sociales – a été décerné au professeur Paul-André Linteau. Historien à l'Université du Québec à Montréal, Paul-André Linteau a formé une relève de haut niveau dans le champ des études historiques. Sa production intellectuelle est également considérable :

une trentaine de livres
et plus de 80 articles scientifiques



LES PRIX DU QUÉBEC

culture • science

publiés, auxquels s'ajoutent une centaine de communications. Le professeur Linteau n'a eu de cesse d'approfondir ses analyses sur la ville et les conditions de développement de l'espace urbain, les processus d'aménagement du territoire et les populations qui l'habitent. Sans oublier son grand intérêt pour la riche et complexe histoire du Québec, d'après la Confédération de 1867. La notoriété de Paul-André Linteau dépasse aujourd'hui largement les frontières québécoises. Outre les liens étroits qu'il a tissés au

fil des ans par des ouvrages collectifs, il a contribué à jeter des ponts entre le Québec et de



nombreux pays sur presque tous les continents. Il a mené des projets d'études comparées avec des collègues en Inde, au Japon, en Italie, en France, en Espagne, en Belgique et aux États-Unis.

Mise en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel

La Loi sur le patrimoine culturel, qui avait été adoptée le 19 octobre 2011, est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Elle remplace la Loi sur les biens culturels de 1972, au terme d'un processus, incluant des périodes de consultation de la population, amorcé en 2008.

Cette loi marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel par l'État. Elle témoigne de l'élargissement de la notion de patrimoine au fil des années et inclut désormais les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques. Elle tient compte

également du rôle croissant que jouent les municipalités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine, en leur donnant davantage de pouvoirs. Elle confie en outre des pouvoirs aux communautés autochtones, notamment pour l'attribution de statuts légaux aux éléments du patrimoine culturel qui leur sont chers.

Le passage de la Loi sur les biens culturels à la Loi sur le patrimoine culturel a entraîné de nombreux changements, notamment dans la terminologie utilisée pour désigner les catégories et les statuts légaux, dans les mesures de contrôle associées aux différents statuts légaux

et dans les sanctions prévues pour les contrevenants.

La Commission des biens culturels est devenue le Conseil du patrimoine culturel, qui est toujours formé de douze membres nommés par le gouvernement du Québec. De nouvelles fonctions lui ont été confiées, dont la tenue de consultations publiques pour les projets de déclaration d'un site patrimonial par le gouvernement et la réalisation d'un état de situation quinquennal sur les transferts de responsabilité aux municipalités.

Jacques Saint-Pierre

JE ME SOUVIENS

LE TRAITÉ D'UTRECHT, 1713

Utrecht en Hollande connaît une intense activité diplomatique à partir de décembre 1712. Ce congrès aboutit, le 11 avril 1713, à la signature d'un traité de paix entre la France et la Grande-Bretagne puis, le 13 juillet, à un accord similaire entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. Officiellement, les traités d'Utrecht mettent fin à la guerre de Succession d'Espagne. Cette guerre opposait la France à la Grande Alliance (ensemble de l'Europe moins l'Espagne), hostile à l'installation d'un prince français sur le trône espagnol. L'enjeu du conflit : les Habsbourg contestent l'héritage de Charles II d'Espagne envers un Bourbon, Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. En novembre 1700, Philippe V devient roi d'Espagne. Pour contrer ces visées hégémonistes françaises, le Saint Empire romain germanique s'allie avec l'Angle-

terre et les Provinces-Unies dès 1701. Un an plus tard, plusieurs souverains dont ceux de Prusse, de Saxe et du Hanovre rejoignent l'alliance. Durant la décennie suivante, la guerre embrase le continent européen.

Après un début de conflit à l'issue incertaine, les coalisés remportent quelques victoires, mais subissent ensuite une série de défaites face à l'armée française. Lorsque la paix est signée à Utrecht, l'Europe est épuisée par le conflit. La diplomatie émerge alors comme seule solution viable. Les conséquences seront lourdes sur l'échiquier politique européen. L'Espagne perd le contrôle de ses possessions en Italie et aux Pays-Bas. Son territoire est amputé de Minorque et de Gibraltar qui deviennent des bases anglaises. Le monarque Philippe V d'Espagne reçoit la reconnaissance de ses pairs, mais doit abandonner ses



Timbre émis en 1995 par la Société canadienne des postes © (Avec permission). (Coll. Yves Beauregard).

droits à la couronne de France. Louis XIV conserve alors ses principales conquêtes européennes et assure la domination française comme première puissance mondiale. Cependant, le Roi-Soleil s'en-